

Réaliser un bilan à la mi-mandat

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Le mi-mandat est un temps clé pour prendre du recul. Cette formation aide à l'él.u.e à identifier ce qui fonctionne, les sources de satisfaction et les ajustements à faire pour la suite du mandat.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'él.u.e sera en capacité de :

- Être en mesure de prendre du recul sur son rôle d'él.u et sur le travail accompli
- Identifier les ressources et les freins du collectif
- Renforcer son aptitude à travailler dans un esprit collaboratif au service du projet municipal

Description / Contenu

1. Poser un cadre sécurisant de travail
 - les éléments clés pour mettre en confiance
2. Bilan individuel et collectif du mi-mandat
 - questionner de manière positive pour mettre en valeur les aspects positifs
3. Identification des freins du collectif
 - formuler les frustrations de manière constructive
 - prioriser les axes d'amélioration
4. Définition des grands objectifs jusqu'à la fin du mandat
 - identifier les appétences individuelles
 - mettre en lien les appétences et les moyens nécessaires
5. Identification des ressources du groupe
 - mettre en avant le vécu individuel
 - valoriser l'expérience collective
6. Conclusion de la journée

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/>

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





nos-tarifs-de-formation

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

- Mises en situation
- Méthode participative
- Alternance entre expérimentation et théorie

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Jacques Serba

Alors qu'il était cadre de la fonction publique d'Etat (fiscalité, gestion publique, management public), Jacques Serba a occupé, en détachement, les fonctions de directeur de cabinet d'une ville et d'une métropole.

Il est aujourd'hui directeur adjoint de l'Institut de préparation à l'administration générale de Brest (Master « Administration publique » de l'Université de Bretagne Occidentale ; Diplôme universitaire « Compétences territoriales »). Il est chargé d'enseignement à l'Institut de relations internationales et stratégiques de Paris (IRIS) et à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (SciencesPo Aix).

Docteur en droit public, ancien élève de l'École nationale des impôts (ENI), Jacques Serba est également titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) de géographie humaine (université de Poitiers) et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de management international de la PME de l'Institut d'administration des entreprises de Brest (IAE).

Il a co-dirigé la collection « Administration et Fonction publique » (Bruylant, Bruxelles) et dirigé ou co-dirigé des ouvrages dans la collection SIREY (Préparation aux concours de l'administration, Dalloz, Paris).

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État